

MANUEL D'INSTRUCTIONS

Lampe LED compacte mobile

IL3WPLWM

IMPORTANT ! À CONSERVER ET À LIRE ATTENTIVEMENT !

Caractéristiques techniques

Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Classe de protection	III
Type de protection	IP20
Résistance aux chocs	IK07
Température de fonctionnement	-10°C ~ +40°C
Éclairage	Avant : 3W LED Torche : 3W LED
Intensité lumineuse	300lm (avant), 200lm (torche)
Température de couleur	5700K
Durée de charge	Env. 2,5 h (5V 1A)
Autonomie	Env. 2,5 h (avant), 2,5h (torche)
Batterie	Li-ion 3,7V ; 720 mAh
Câble	1 m USB-C
Dimensions	14,6 x 19,5 x 160 mm
Poids net	43 g

Utilisation correcte prévue

La lampe-stylo convient aux applications d'éclairage intérieur (atelier, camping, garage, etc.). La lampe-stylo n'est pas étanche, veuillez la tenir à l'écart de l'eau.

Entretien

A noter : pour sources lumineuses non remplaçables par l'utilisateur
Le remplacement de la source lumineuse contenue dans ce luminaire doit être confié exclusivement au fabricant, à son service de réparation ou à du personnel possédant les mêmes compétences. Ne jamais ouvrir la lampe lorsque le câble d'alimentation est branché.

Nettoyage

N'utilisez ni solvants, ni produits de nettoyage abrasifs pour procéder au nettoyage du produit. Utilisez un chiffon sec ou légèrement humide pour le nettoyage **seulement**.



Consignes de sécurité

1. Avant la mise en service, assurez-vous que la tension adéquate est disponible.
2. Avant chaque charge, assurez-vous que la lampe et le câble d'alimentation ne sont en aucune manière endommagés. Ne jamais utiliser la lampe si elle présente des signes de dommages.
3. Ne pas utiliser la lampe baladeuse dans des environnements explosifs dans lesquels des liquides, des gaz ou des poussières inflammables sont présents. **Danger de mort !**
4. Les lampes LED sont très lumineuses. Ne pas fixer directement la lampe.

Mise au rebut

Les appareils électriques doivent être mis au rebut conformément aux normes environnementales !

Les appareils électriques ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères. Conformément à la directive européenne 2012/19/UE concernant les appareils électriques et électroniques, les appareils électriques usagés doivent être collectés séparément dans un bac à recyclage écologique. Pour connaître les solutions de mise au rebut d'un appareil usagé, adressez-vous à votre administration locale ou communale.



BME Group Sourcing B.V.
Walaardt Sacréstraat 405
1117BM Schiphol
Pays-Bas

www.bme-group.com